

PUBLICATION

Communiqué du 20 décembre 2017

GAGÉO crée le premier Fonds de prêts à l'économie qui finance les actifs des entreprises, stocks et équipements

GAGÉO Asset Finance Services lance le premier fonds de prêts à l'économie, adossé aux actifs des entreprises.

Le Fonds GAGÉO a vocation à financer des entreprises à moyen et long terme en leur proposant des solutions adossées à leurs actifs, stocks de marchandises et équipements.

Avec une durée de vie prévisionnelle de dix ans, le Fonds GAGÉO détient des créances dont la maturité varie de trois à sept ans et s'adresse à tous les secteurs économiques marchands. Le Fonds a comme objectif de financer les PME et les ETI du secteur industriel pour un montant de deux cents millions d'euros déployés sur une période de trois ans.

Depuis 2013, les investisseurs non-bancaires et les détenteurs de capitaux ont la possibilité de contribuer au financement des entreprises au travers de fonds de prêts spécialisés. Cette nouvelle classe d'investissement, la dette privée, participe à une meilleure redistribution de l'épargne vers l'économie française, les investisseurs pouvant ainsi financer les entreprises, PME et ETI. Elle permet de diversifier leurs investissements et de compenser la baisse des taux des obligations d'Etat avec des rendements plus élevés.

En promouvant les EuroPP et en participant aux Fonds Novo, les investisseurs institutionnels ont adhéré à l'idée d'investir en direct dans l'économie réelle, en voulant évidemment maîtriser les risques pris : ils ont fixé de légitimes ratios dette/Ebitda qui ferment à deux tiers des entreprises l'accès aux EuroPP. Or certaines de ces entreprises disposent d'actifs essentiels à leur fonctionnement, les stocks de marchandises et les équipements, qui peuvent offrir une sécurité de grande qualité. C'est la réponse de Gagéo qui devient « l'étape suivante » du financement des entreprises par les investisseurs, acteurs du financement long terme de l'économie.

Téléphone : +33 1 84 25 29 03 - contact@gageo.eu